

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2013- 471 DU 28 OCTOBRE 2013

portant ratification de l'accord de vente à tempérament signé à Cotonou le 10 avril 2013 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement partiel du Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants en République du Bénin (PAPAPE-Bénin).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** loi n° 2013-26 du 24 octobre 2013 portant autorisation de ratification de l'accord de vente à tempérament signé à Cotonou le 10 avril 2013 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement partiel du Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants en République du Bénin (PAPAPE-Bénin) ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

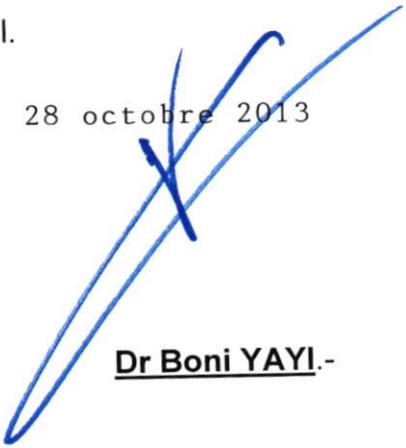
DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'accord de vente à tempérament d'un montant de sept cent quarante mille (740 000) Dinars Islamiques équivalant à un million cent dix mille (1 110 000) dollars des Etats-Unis, soit environ cinq cent cinquante cinq millions (555 000 000) de FCFA, signé à Cotonou le 10 avril 2013 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement partiel du Projet d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants en République du Bénin (PAPAPE-Bénin) et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 octobre 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI.-

Le Ministre du Développement,
de l'Analyse Economique et de la Prospective,

Marcel Alain de SOUZA

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,

Jonas GBIAN

Fatouma AMADOU DJIBRIL

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4- CC 2 - CS 2 – HAAC 2 - CES 2 - HCJ 2 MDAEP 4 MEF4 MAEP 4 AUTRES MINISTERES
23- SGG 4 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5- BN-DAN-DLC- 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3- BCP-CSN-IGAA 3-
UAC-ENAM-FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2- JO 1.-